



OBTENIR UN VISA PUBLICITAIRE POUR LES DOCUMENTS PROMOTIONNELS AUCUNE SESSION DISPONIBLE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Maîtriser le principe du visa publicitaire et connaître tous les éléments constitutifs du dépôt.
- Savoir appliquer les principes de gestion des visas publicitaires et les conduites à tenir dans différentes situations.

LE PLUS DE CETTE FORMATION :

Ce stage permettra aux participants d'appréhender le fonctionnement pratique du visa publicitaire dans le but de mettre en place des modalités de fonctionnement adaptées dans l'entreprise. Un atelier pratique conçu autour des actions à dérouler autour du visa permettra aux participants d'aborder le visa publicitaire de façon concrète et appliquée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Alternance de présentations, d'exemples et d'atelier pratique. Un temps spécifique sera dédié à une mise en situation favorisant ainsi la réflexion des participants et l'interactivité. Un support est remis aux participants.

PUBLIC CONCERNÉ :

Pharmaciens, médecins, fonctions marketing impliqués dans le circuit de la publicité ; attachés réglementaires ; assistant(e)s et gestionnaires technico-réglementaires.

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

FORMATEURS :

Blandine BOURRINET, PharmaLex France, consultant senior. Elle a passé environ 15 ans en affaires réglementaires au sein de laboratoires pharmaceutiques, en filiales avec des activités de gestion de portefeuille produits (AMM, variations, publicité, essais cliniques, expertise éléments de conditionnement...) et également en centre de développement européen : procédure centralisée et contact européen pour des produits en phase précoce de développement. Puis elle intègre un organisme de formation où elle met sa compétence réglementaire au service de la formation pendant 7 ans. En 2015, elle rejoint A.R.C. Pharma, devenu PharmaLex, pour prendre en charge la création et le développement d'une offre de formation principalement axée sur des thèmes réglementaires et sur la pharmacovigilance. Elle met à profit sa double expertise, industrie pharmaceutique et formatrice, pour bâtir des programmes de formations à visée pratique et opérationnelle. Elle participe également au conseil réglementaire et à des missions d'audit des établissements exploitants.

INFORMATIONS PRATIQUES :

DURÉE : 3,5 heures (0.5 jour)

CODE : PUBVISA

LIEU : FORMATION A DISTANCE

PRIX :

- 604.80€ H.T. participant abonné PharmaLex
- 668.30€ H.T. participant non abonné
- 544.10€ H.T. participant abonné PharmaLex supplémentaire
- 604.80€ H.T. participant non abonné supplémentaire
- € H.T.

CONTACT POUR INSCRIPTION :

- @ formations@pharmalex.com
- +33 (0)1 47 59 87 95
- +33 (0)1 47 59 87 88
- Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France

FORMATION A DISTANCE

Offre spéciale : -10% (les tarifs ci-contre réduction incluse)

DURÉE : 0.5 jour

1 – QUELQUES RAPPELS SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ

- Les grands principes
- Spécificités de la publicité pour les professionnels de santé
- Spécificités de la publicité pour le grand public

2 – DEMANDE INITIALE DE VISA PUBLICITAIRE

- Constitution du dossier de demande de visa
- La préparation au sein de l'entreprise (procédure interne, validation)

3 – LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION PAR L'ANSM ET LA DÉCISION

- Traitement de la demande au sein de l'ANSM
- Les délais et la décision
- Conséquences d'un refus
 - Impact sur la campagne publicitaire
 - Déroulé des actions
 - Calendrier

Ceci sera traité sur la base d'exemples soumis aux participants afin de matérialiser et d'explicitier les exigences dans la pratique.

4 – MISE EN ŒUVRE DU VISA APRÈS SON OBTENTION

- Diffusion, classement, archivage
- Vérification du BAT
- Résumé de toutes les actions à décliner

5 – GESTION DU VISA

- Le renouvellement
- Les modifications
 - Règles de déclinaison
 - Modifications mineures
 - Modifications nécessitant un nouveau visa
 - Autres modifications
- Les différents cas de suspension du visa
 - Non-respect du visa
 - Sanctions
 - Rapport bénéfice / risque

Pour information, ci-dessous les tarifs de la session présentielle :

- 672,00 € HT participant abonné PharmaLex
- 742,60 € HT participant non abonné PharmaLex
- 604,60 € HT participant abonné supplémentaire
- 672,00 € HT participant non abonné supplémentaire